



Procès verbal du Comité de pilotage du Site NATURA 2000 Gorges du Haut Cher du 16 décembre 2010 à Marcillat en Combraille

Monsieur Christian CHITO préside la séance et salue l'ensemble des membres du COPIL dont Monsieur pierre TABOURIN des services de la DREAL, Mmes Larpin et Arnaud représentant les services de la Sous-préfecture de Montluçon.

Sont excusés :

Monsieur Devoucoux Président du Conservatoire des Sites de l'Allier qui est représenté par Mme Nicole Gagnepain à qui il donne pouvoir
Monsieur Daniel Dugléry , Président du syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher qui donne pouvoir à Monsieur Christian Chito
Monsieur Vincent Boulet du Conservatoire botanique national-Massif central
Monsieur Samir Triki, Maire de Lavault Ste Anne
Madame Kerhomnès de la DDT Allier
Monsieur Jean-jacques LOZACH Président du Conseil Général de la Creuse
Monsieur Daniel Roussat, Président du Syndicat mixte des eaux de l'Allier
Monsieur le représentant de l'agence de l'eau Loire Bretagne
Monsieur Guy Soalhat , Président de la fédération départementale des chasseurs de l'Allier qui est représenté par Monsieur Gérard Boiro à qui il donne pouvoir
Messieurs et Mesdames les représentants du Groupe Mammologique d'Auvergne
Monsieur Riboulet représentant le Conseil général de l'Allier
Monsieur Daniel Roussat du Syndicat mixte des eaux de l'Allier
Monsieur Thierry Magot de l'ONEMA
Monsieur Boissier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
Monsieur Steve Leroy de la fédération départementale des APPMA de l'Allier

Monsieur Christian CHITO rappel l'objet unique du COPIL de ce jour qui est celui de l'approbation du périmètre NATURA 2000 Gorges du haut cher recalé après conduite d'une information et consultation locale ainsi que la tenue du COPIL du 15 Octobre dernier ; ceci pour transmission à Monsieur le Préfet de l'Allier .

M Christian CHITO demande à Monsieur Florian Veron du CSA d'effectuer la présentation du périmètre recalé et du calendrier de consultation en découlant.

Après présentation et rappel des réunions d'information qui se sont tenues, Monsieur Christian CHITO soumet à l'approbation du COPIL la proposition de périmètre recalé prenant en compte les propositions de retrait et d'intégration selon les critères suivants :

- Proposition d'intégration d'une nouvelle parcelle cadastrale si cette dernière permet d'inclure dans sa totalité une unité de gestion agricole
- Proposition de retrait d'une parcelle cadastrale si elle se situe en marge du périmètre et qu'elle ne présente pas d'intérêt écologique avéré

Les membres du COPIL approuvent à la majorité moins une abstention la proposition de périmètre recalé.

Le projet de MAET travaillé en 2010 pourra donc être présenté à nouveau en CRAE en mars 2011 dès lors que Monsieur le Préfet de l'Allier aura produit l'arrêté approuvant le périmètre recalé après procédure de consultation qui pourra être effective dès début janvier 2011.

Fait à Marcillat le 17 décembre 2010

Le Président du COPIL
Christian CHITO

